



## ATTESTATION DE DISPOSITIONS DEROGATOIRES

La Section Consulaire de l’Ambassade du Portugal à Bruxelles informe que dans le contexte de la situation épidémiologique du Coronavirus – Covid 19, la durée de validité des cartes d’identité portugaise « Cartão do Cidadão », expirées depuis le 24 février 2020, est exceptionnellement prolongée jusqu’au 31 décembre 2021, conformément à l’article 16.º du Décret-Loi n.º 22-A/2021, du 17 Mars.

Cette prévision n’écarte pas la responsabilité individuelle de chaque citoyen portugais d’assurer en permanence la validité de ces documents d’identification personnel.

EN FOI DE QUOI, et pour servir où besoin sera, cette attestation de disposition dérogatoires est mise en ligne sur la page internet de l’Ambassade du Portugal en Belgique ( <https://bruxelas.embaixadaportugal.mne.gov.pt/pt/> ) et est téléchargeable par toute personne concernée.

Bruxelles, le 01 septembre 2021

La Chargée des Affaires Consulaires



Joana Estrela